



Le Portevoix

Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Lionel-Groulx
FNEEQ (CSN)

Le 29 juin 2012

*« La concertation est préférable à la confrontation ;
mais, coopération ne veut pas dire capitulation »*
Sadat

MOT D'INTRODUCTION

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG (responsable à l'information)

Malgré le fait que les vacances soient commencées, la reprise de la session prévue en août occupe sans doute votre esprit, notamment parce que plusieurs incertitudes demeurent quant à cette rentrée. C'est pourquoi nous nous immisçons bien temporairement dans vos vacances pour vous transmettre quelques informations importantes. Assurément, d'autres informations nous parviendront plus tard cet été, notamment celles concernant l'issue des négociations entre la FNEEQ et le Comité patronal de négociation des collègues. Nous pouvons donc déjà entrevoir un autre *Portevoix spécial rentrée* en août prochain. Votre exécutif syndical reprendra d'ailleurs le travail à compter du 6 août afin de répondre à vos questions, qui seront sans doute nombreuses, juste avant la rentrée.

Bonne lecture, donc, et surtout bon repos cet été!



Sommaire

Mot d'introduction	1
La saga du calendrier	2
La saga des formulaires de modifications de plans de cours	4
Pas de loto vignettes	5
Condoléances.....	5
Notre visite au C.A. du 19 juin 2012	6
Mot de l'exécutif lu à « La parole à l'Assemblée » au C.A. du 19 juin 2012.....	8
Rapport du Regroupement cégep	10

LA SAGA DU CALENDRIER

Par Chantal Pilon, secrétaire générale et trésorière

Le calendrier qu'on nous présente pour la prochaine année scolaire prévoit une journée de disponibilité le 15 août et une journée de cours le 3 septembre.

On est en droit de se demander comment on en est arrivé là alors que, le 6 juin dernier, répondant à une demande de la direction, notre Assemblée générale avait adopté une proposition prévoyant une reprise des cours le 15 août afin de préserver justement le congé de la fête du Travail. Voici donc quelques précisions.

La loi 12 (projet de loi 78)

1. La direction, dans son interprétation de l'article 2 de la loi 12, considère que la modification du calendrier devait être entérinée par l'association étudiante pour être valide.
2. Ce n'est pas la lecture de votre exécutif syndical ni celle de la FNEEQ... Le paragraphe 3 de l'article 2 exige effectivement une entente avec les étudiants, mais quant à nous, une telle entente ne serait nécessaire que pour permettre la prolongation des calendriers jusqu'au 30 juin (6 collèges) et 6 juillet (1 collège), ou encore pour modifier les dates du 22 et du 30 août imposées aux cégeps Maisonneuve et Ahuntsic. Pour tous les autres collèges affectés par la grève, la loi prévoit la reprise de la session « **au plus tard** le 17 août », sans plus!
3. Il va de soi que les représentants de l'association étudiante ont refusé d'accepter une modification de calendrier sans consulter leur assemblée générale. La direction a donc refusé de devancer la date de la reprise des cours qui était prévue le 16 août dans son plan initial de reprise.
4. Il faut noter de plus que l'article 4 de la loi 12 donne le pouvoir au directeur général de « (...) *prendre toute mesure pour s'assurer du respect de l'obligation prévue au premier alinéa dans les délais impartis, y compris d'établir lui-même le plan de mise en œuvre de la reprise des services en lieu et place de toute instance ayant compétence à cet égard.* » Le calendrier de la prochaine session a donc été établi sans que la commission des études (CÉ) ou le comité des relations du travail (CRT) n'aient été consultés.

Notre convention collective

5. Notre convention collective nous accorde les mêmes congés que les élèves.
 - 5-8.01 : *Durant la session, l'enseignante ou l'enseignant a droit aux congés prévus pour les étudiantes et étudiants au calendrier scolaire.*
 - 5-8.02 : *Aux fins exclusives de la clause 5-8.01, la session (automne ou hiver) est la période s'étendant du début des cours des étudiantes et étudiants au dernier jour d'évaluation, tel qu'il est prévu au calendrier scolaire.*
6. Elle prévoit aussi que :
 - 8-2.05 : *De façon générale, la période de vacances rémunérées de l'enseignante ou de l'enseignant régulier se situe entre le 15 juin et le 1er septembre, à l'exclusion du 24 juin (Fête nationale).*

Il peut donc arriver que les vacances débutent plus tôt que le 15 juin, même dans des circonstances normales.

La loi sur les normes minimales de travail

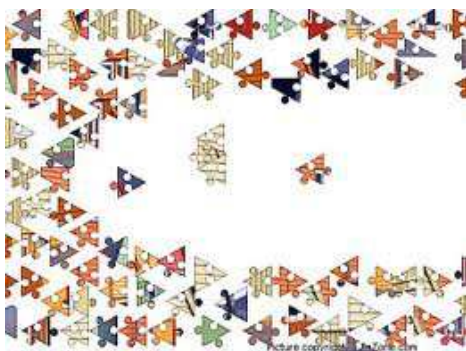
7. Une convention collective ne peut toutefois pas prévoir des dispositions qui sont moins avantageuses que la *Loi sur les normes minimales du travail* qui est d'ordre public.
<http://www.cnt.gouv.qc.ca/guide-interpretation-et-jurisprudence/partie-i/la-loi-sur-les-normes-du-travail/les-normes-du-travail-art-391-a-97/effet-des-normes-du-travail-art-93-a-97/93/index.html>
8. Or, la loi prévoit que le 3 septembre est un jour férié, chômé et payé.
<http://www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/jours-feries/index.html>
9. Cependant, l'employeur peut demander à ses employés de travailler le 3 septembre. Il doit alors, à son choix, payer la journée (dans les collèges FNEEQ = 1/260^e du traitement annuel) ou donner un congé dans les trois semaines précédant ou suivant le jour férié.
10. Il faut toutefois noter que la norme de la loi sur les jours fériés ne s'applique pas si la convention collective prévoit au moins 7 jours fériés, chômés et payés en plus du congé de la fête nationale.

Les 7 jours magiques...

L'administration doit donc s'assurer de nous accorder ces 7 jours fériés, chômés et payés au cours de la prochaine année; des jours, donc, où nous ne serions pas en disponibilité.

On nous a annoncé informellement que ces journées seraient le 8 octobre (l'Action de grâces), les 24, 25 et 26 décembre, le 1^{er} janvier, le 29 mars (le Vendredi saint), le 1^{er} avril (le lundi de Pâques), en plus du 24 juin (la fête nationale du Québec). Un affichage officiel devrait être effectué incessamment sur le babillard et sur Paie-net.

Enseigner le 3 septembre : un casse-tête!



Quoi qu'il en soit du cadre législatif, enseigner le 3 septembre, c'est le faire sans les techniciens dans les laboratoires (théâtre, musique, chimie, physique, TSA, informatique, etc.) et c'est devoir composer avec des services réduits de transport en commun.

C'est ce qui motivait la résolution de notre Assemblée, et c'est pourquoi l'exécutif syndical a protesté devant les choix de la direction. La direction n'a pas fait écho à ces protestations; il nous reste donc à nous assurer que la loi sur les normes soit respectée et, dans le cas contraire, c'est la procédure de grief qui s'imposerait.

LA SAGA DES FORMULAIRES DE MODIFICATIONS DE PLANS DE COURS

Par Michel Milot, président

Nous avons toujours pensé que le Collège, en soumettant son plan de reprise de la session hiver 2012 au gouvernement, s'était imposé une contrainte supplémentaire. Nos croyances se sont confirmées au Regroupement cégep, alors que nous avons fait le tour des 12 autres exécutifs syndicaux où la situation de la reprise est la même qu'à Lionel-Groulx. En effet, seulement deux autres cégeps (Saint-Laurent, Saint-Jérôme) ont dû fournir des formulaires de modification détaillés. Il est intéressant de mentionner que les professeurs d'au moins cinq des douze collèges n'ont rien eu à remettre.

À Lionel-Groulx, les directions adjointes ont rencontré les coordonnateurs par grappes au début de la semaine du 4 juin. Les formulaires ont été présentés par certaines d'entre elles comme étant une pure formalité administrative. Ils devaient être complétés et remis le 12 juin à midi au plus tard. Il nous apparaît important de faire la petite histoire afin de comprendre pourquoi cette opération a été aussi compliquée et pénible pour certains.

Lors de l'assemblée générale du 6 juin, la proposition suivante a été adoptée :

- *Que les départements qui le désirent fournissent à la direction un plan général de modification des plans de cours.*
- *Que les enseignantEs ne communiquent ces modifications à leurs étudiantEs que lors de la reprise de la session d'hiver 2012 et qu'ils attendent ce moment avant de donner quelque travail, exercice préparatoire ou devoir que ce soit.*
- *Que le SEECLG signifie à la direction que le fait de remplir ce formulaire ne peut en aucun cas être interprété comme une approbation du plan de reprise antipédagogique et incompatible avec une formation de qualité imposé par la loi 12 (projet de loi 78).*

Lors de la réunion du comité des relations du travail (CRT) du 7 juin, le Syndicat a transmis cette proposition à la partie patronale.

Selon l'exécutif syndical sortant, l'interprétation n'a jamais été de ne fournir qu'un seul formulaire pour TOUS les cours, mais un formulaire GÉNÉRAL pour chacun des sigles (numéros de cours). La confusion autour de la compréhension de cette proposition et les présentations d'exigences variées des adjoints ont fait en sorte que les plans ont été soumis sous plusieurs formes. Quoi qu'il en soit, à notre connaissance, TOUS les départements ont remis quelque chose avant la date limite prévue.

Le 14 juin, certains adjoints à la direction des études ont contacté des coordonnateurs afin de leur demander de nouvelles modifications sur certains formulaires APRÈS le début de la période des vacances. Il est important de rappeler à la partie patronale que toute demande de travail durant les congés fériés ou la période des vacances doit être rémunéré à 1/260^e du traitement annuel.

Le 16 juin, nous avons suggéré aux coordonnateurs de ne rien envoyer aux professeurs concernés par respect de la période de vacances. Nous avons demandé une rencontre avec la partie patronale, rencontre qui ne pouvait se tenir avant le 20 juin. Lors de cette rencontre, nous avons dénoncé cette pratique. Même si certains formulaires sont, selon eux, non conformes, les professeurs n'ont pas à travailler durant leurs vacances pour autant.

Le 28 juin, un adjoint a transmis des demandes de modifications directement aux enseignants alors que ceux-ci n'étaient probablement même pas au courant des démarches entreprises auprès des coordinations départementales le 14 juin! Nous avons de nouveau signifié notre désaccord avec cette procédure.

Finalement, selon nos dernières informations, la direction des études doit envoyer sous peu un message aux enseignants visés en leur demandant de ne remettre les modifications qu'au retour des vacances (le 15 août, avant 15 h).

Bref, beaucoup de frustrations pour un formulaire d'abord présenté comme une formalité...!

PAS DE LOTO VIGNETTES

Par Chantal Pilon

Lors d'une réunion informelle avec la direction des ressources humaines, on nous a assuré que la priorité accordée au personnel du collège sera respectée lors de la prochaine période d'achat des vignettes. Le message *Colnet* de Marc-André Benoit précisait que :

- La vignette actuelle est valide jusqu'au **28 septembre**.
- La période d'acquisition pour la prochaine année s'étale du **1^{er} au 15 septembre**.
- Les formulaires se trouvent sur *PaieNet*.
- La nouvelle vignette pourra être récupérée au Service des finances à partir du **17 septembre**.
- La nouvelle vignette sera en vigueur le **1^{er} octobre**.

CONDOLÉANCES

C'est avec regret que nous vous faisons part du décès de madame Béatrice Moisan-Nepveu, mère de Michel Nepveu, enseignant au département de français.



Nous avons également appris le décès de la mère de Serges Péladeau, enseignant au département de théâtre.

Nous offrons nos plus sincères condoléances aux familles et aux amis éprouvés.

NOTRE VISITE AU C.A. DU 19 JUIN 2012

Par Isabelle Pontbriand

Le mardi 19 juin dernier avait lieu la dernière réunion du conseil d'administration avant la rentrée prévue en août prochain. Il nous est apparu essentiel, en tant que nouvel exécutif, de nous présenter et d'aller témoigner des inquiétudes et des attentes des professeurs face à la reprise de la session hiver 2012. En effet, au moment des injonctions en mai dernier, le C.A. a joué un rôle important quant aux décisions prises par la directrice générale. Nous trouvons donc primordial de sensibiliser les membres du C.A. à la réalité des professeurs.

Vous trouverez, tout de suite après ce résumé, le texte qui a été lu aux membres du C.A. lors de cette rencontre.

Voici les points saillants de la réunion :

REPRISE DE LA SESSION HIVER 2012 PRÉVUE EN AOÛT

L'exécutif a rappelé que les professeurs ne souhaitent pas revivre des événements semblables à ceux du 15 mai dernier, comme en témoignent les propositions adoptées par 12 départements (18 disciplines) contre le recours aux forces policières pour forcer la rentrée. Nous avons aussi interpellé à la fois les membres du C.A. et la directrice générale afin de leur demander de faire valoir au MELS la nécessité d'un règlement du conflit avant la reprise de la session. En effet, comme notre directrice générale, appuyée de son C.A., a déclaré publiquement que les injonctions n'étaient pas une solution (preuve à l'appui le 15 mai) et comme la loi 12 (projet de loi 78) constitue une « super » injonction à la grandeur du Québec, nous croyons que notre direction et son C.A. pourraient intervenir avec toute la crédibilité requise auprès du gouvernement pour faire valoir qu'une rentrée sous la loi 12 risque de provoquer des situations qui mettraient en péril la sécurité de nos étudiants et compromettraient la reprise des cours dans un climat favorable à l'enseignement.

Il nous est aussi apparu important de souligner que, vu la situation exceptionnelle vécue dans le cadre du conflit étudiant, il aurait été essentiel que la directrice générale rencontre TOUS les professeurs, surtout après les événements du 15 mai.

Enfin, nous avons souligné l'importance de la liberté d'expression pour les professeurs, ce qui a été réaffirmé par une résolution de l'Assemblée générale du 6 juin dernier. Les discussions qui avaient précédé le vote témoignaient alors des préoccupations des professeurs face à certains commentaires de la direction qui laissaient craindre qu'on pourrait imposer la neutralité alors que la situation actuelle offre une formidable occasion de faire de l'éducation à la citoyenneté, au dialogue et au respect des opinions diverses.

Par ailleurs, Mme Richer (présidente du C.A.) a annoncé son intention de tenir, le 14 août prochain (en soirée), un comité plénier du C.A. (espace d'échange, non décisionnel) sur le retour en classe. On nous a dit que les professeurs pourraient y assister ; il faudra trouver une formule qui convient. Avis aux intéressés.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDITION

Lors du C.A. du 28 février dernier, un comité d'audition a été formé à la demande des professeurs afin de faire la lumière sur le respect ou non de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages par la Direction des études en regard de la formation manquante d'une élève. Le rapport de ce comité a été remis à l'exécutif le 11 juin. L'exécutif s'est penché sur ce rapport avec les professeurs concernés. À la lumière de notre analyse, nous avons pu constater que, malheureusement, ce rapport est non seulement incomplet (on n'y fait aucun état de la position des professeurs), mais aussi lacunaire puisqu'il ne répond pas adéquatement au mandat de départ. Nous avons cru bon de mentionner aux membres du C.A. notre déception quant à ce rapport, ce qui a été fort mal reçu. Nous aurons à décider des suites à donner à ce rapport à l'automne.

RETRAITE DE MME LAURIN ET FUTUR(E) DG

La présidente du C.A. a rappelé que Mme Laurin a annoncé sa retraite à titre de directrice générale pour janvier prochain. Mme Allard, directrice des études depuis 2 ans, pourra assurer la transition des dossiers lorsque le (la) nouveau(elle) DG sera engagé(e). Le comité de sélection pour la nouvelle direction générale a été formé. Parmi les membres du C.A. qui représentent les employés du collège, Normand Beaudry (du Service des finances) a été élu pour siéger à ce comité. Une demande a été envoyée à la présidente du C.A. afin qu'un professeur puisse aussi en faire partie. Pour faire suite à cette demande, Mme Richer nous a expliqué que, selon les règles de leur politique sur la nomination et le renouvellement de mandat de la direction générale, il n'est pas possible d'ajouter de nouveaux membres au comité de sélection. Cependant, elle a souligné que, puisque les membres du comité de sélection devront rencontrer les membres de la commission des études à ce sujet, les professeurs auront alors l'occasion d'exprimer leurs souhaits relatifs au profil souhaité pour la direction générale.

DÉMISSION DES DEUX REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS AU C.A.

François Vervaeet et Étienne Gendron ont annoncé qu'ils ne compléteront pas leur mandat à titre de membres du C.A. Au nom de tous, nous les remercions pour leur implication. Nous aurons à élire nos futurs représentants au C.A. à notre prochaine assemblée générale : avis aux intéressés !

CÉGEP VERT

La présidente du C.A. a souligné avec fierté que le Collège Lionel-Groulx a obtenu, cette année, la certification « Cégep vert niveau 3 ». Elle s'est dit très heureuse des récompenses accordées pour les efforts fournis par le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE ; comité patronal-syndical) et convaincue que le collège atteindra le niveau « excellence » l'année prochaine.

Par ailleurs, nous apprenions, lors de notre assemblée générale annuelle, que le mémoire « Aménager le territoire en fonction du transport en commun pour une mobilité durable » préparé par ce comité dans le cadre du plan métropolitain d'aménagement et de développement n'avait pas été présenté au nom du Collège Lionel-Groulx mais bien au nom du CACE. Il semblerait que des membres de la partie patronale aient craint que certains partenaires économiques du Collège puissent être froissés par ce mémoire qui pourrait aller à l'encontre de leurs intérêts financiers. Souhaitons que le sentiment de fierté exprimé au C.A. puisse se traduire dans le futur par un appui plus concret à la promotion du transport en commun au Collège Lionel-Groulx.



MOT DE L'EXÉCUTIF LU À « LA PAROLE À L'ASSEMBLÉE » AU C.A. DU MARDI 19 JUIN 2012

par Michel Milot, Isabelle Pontbriand et Chantal Pilon

À titre de nouvel exécutif, il nous apparaît important de venir vous témoigner des inquiétudes des professeurs face à la reprise de la session prévue en août, d'autant plus que les discussions au C.A. guideront la gouvernance du collège dans les prochains mois.

Pour le moment, rien ne permet de présumer qu'un règlement pourrait survenir entre le gouvernement et les étudiants au cours de l'été.

Or nous sommes convaincus qu'aucun membre de notre communauté collégiale ne désire revivre une situation semblable à celle du 15 mai.

Pour leur part, les enseignants de 18 disciplines l'ont clairement signifié en adoptant, dans leur assemblée départementale, des propositions qui vont dans ce sens et qui ont été transmises à la direction.

Nos membres ont salué la conférence de presse du 2 mai dernier tenue conjointement par la direction, les représentants syndicaux et les étudiants qui affirmaient de concert que les injonctions n'étaient pas une solution au conflit.

Notre directrice générale faisait d'ailleurs ce même constat lors des entrevues qu'elle accordait aux médias à la suite des événements du 15 mai.

Malheureusement, les enseignants, comme plusieurs observateurs, ne peuvent que constater que la loi 12 (le projet de loi 78) constitue, dans les faits, une vaste injonction s'appliquant à la grandeur du Québec. On ne peut donc pas présumer que la loi, plus que les injonctions, pourrait permettre une reprise des cours sans heurts.

Les enseignants espèrent donc que la direction du collège et le conseil d'administration utiliseront tous les canaux possibles pour que soit suspendue l'application de la loi 12 avant la reprise de la session et pour remettre à l'ordre du jour des solutions comme la médiation ou le moratoire. Nous saluons d'ailleurs ici votre résolution du 24 avril dernier qui mettait justement de l'avant le moratoire.

S'il le faut, nous pensons qu'il serait même pertinent pour le collège de prendre position publiquement, de concert avec les 13 autres cégeps aux prises avec la même situation et la Fédération des cégeps, non pas pour ou contre la hausse des frais de scolarité, mais en faveur d'un nécessaire règlement de la crise avant la reprise.

Plusieurs voies de sorties ont été suggérées : médiation, moratoire, suspension de la loi 12 jusqu'après des élections, etc.

Il ne tient qu'au gouvernement de choisir, et son intransigeance apparaît de moins en moins justifiable alors que des élections sont en vue et que les coûts de la crise dépassent déjà largement les gains qu'on espérait réaliser par la hausse des frais de scolarité.

Quoi qu'il en soit des finances publiques, les principales préoccupations des enseignants sont, avant tout, pédagogiques.

Nous sommes préoccupés par la réussite de tous nos élèves, et les conditions minimales pour assurer la réussite du plus grand nombre sont de plus en plus difficiles à réunir.

Ce n'est pas nécessairement en prônant la neutralité que nous réussissons à établir un climat de classe favorable à l'apprentissage, mais bien en nous assurant qu'aucun étudiant ne soit stigmatisé en raison de sa position dans l'actuel débat. Nous sommes les professeurs de tous nos étudiants.

Enfin, quelles que soient les circonstances dans lesquelles nous nous retrouverons au mois d'août, il nous semble que des efforts importants doivent être consacrés à améliorer la communication entre la direction et les enseignants.

En effet, depuis le début du conflit, les enseignants déplorent le fait que les informations leur proviennent des médias plutôt que de leur direction.

Une rencontre entre la directrice générale et les enseignants est non seulement souhaitée depuis longtemps, mais elle nous apparaît essentielle, et ce, avec tous les professeurs et non seulement avec leurs représentants syndicaux.

Nous sommes convaincus qu'un dialogue permettrait un meilleur climat de travail en laissant moins d'espace aux rumeurs de corridors et aux procès d'intention.

Dans un autre ordre d'idées et avant de terminer notre intervention, nous désirons revenir très brièvement sur le rapport du comité d'audition formé à la suite d'une demande syndicale lors du C.A. du 28 février dernier.

Nous avons reçu le rapport le 11 juin et, bien que nous n'ayons pas encore eu le temps de réfléchir aux suites à donner, nous tenons à exprimer notre déception quant à son contenu.

Le rapport nous semble en effet avoir escamoté la question principale, ou à tout le moins, ne pas avoir fait le tour de la question. À sa lecture, quelqu'un qui n'est pas au courant du dossier ne pourrait pas comprendre l'ampleur de la réaction des enseignants face à la situation qui est à l'origine de la démarche. Il y aura probablement lieu d'y revenir l'automne prochain...

Nous sommes convaincus que vous êtes sensibles à nos préoccupations et nous vous remercions du temps que vous nous avez accordé.

Nous désirons aussi vous manifester notre ouverture à la meilleure collaboration possible pour la prochaine année scolaire qui présentera sans aucun doute de nombreux défis.

RAPPORT DU REGROUPEMENT CÉGEP

par Michel Milot et Isabelle Pontbriand

NÉGOCIATIONS POUR LA REPRISE DE LA SESSION HIVER 2012

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons toujours pas de quelle façon se fera la réorganisation du travail lors de la reprise de la session hiver 2012 ni comment la tâche sera rémunérée. Le comité de négociations de la FNEEQ a eu plusieurs rencontres avec le Comité patronal de négociations des collèges (CPNC) et ils ne sont pas encore parvenus à un accord de principe. Et rien n'indique qu'une entente sera conclue d'ici le mois d'août.

D'entrée de jeu, il convient de souligner que l'écart entre nos demandes et la hauteur de l'« offre » gouvernementale se chiffre en dizaines de millions de dollars. Ce qu'il y a sur la table actuellement est 94 ETC (94 profs à temps complet à répartir dans les 13 cégeps) alors que nos demandes révisées sont de 356 ETC. Malheureusement, cet ajout de 94 ETC est loin d'être suffisant pour reconnaître l'effort de tous les enseignants. Selon les rapports que nous avons reçus (le dernier datant du 28 juin), il y aura fort à faire pour infléchir la position gouvernementale selon laquelle les professeurs auraient une « dette » de travail.

Cependant, un des principes sur lesquels les deux parties semblent d'accord pour l'instant est que la reprise des cours interrompus devra se faire avec les mêmes professeurs, peu importe le nombre d'étudiants dans les classes (on tiendra compte des étudiants sur la liste de classe au 15 février 2012). Il n'est donc pas question de réunir les départements durant les vacances afin de procéder à une nouvelle répartition des cours. Une conséquence de ce principe est que tous les professeurs de retour de congé seraient disponibles jusqu'au début de la session d'automne 2012. Par ailleurs, un professeur nouvellement engagé pour une tâche de reprise aurait une tâche calculée selon le nombre réel d'étudiants dans la classe.

Comme il n'y a aucune entente et que toute la question de la reprise doit être réglée entre les parties nationales, nous vous invitons à faire preuve d'énormément de patience, car beaucoup d'incertitudes demeurent. Nous ne négocierons rien localement et nous vous invitons à ne pas le faire individuellement.

Voici les grandes lignes sur lesquelles nous semblons avoir un accord (mais rappelez-vous : tant que rien n'est signé, rien n'est gagné) :

- La prolongation fait partie de l'année d'engagement 2012-2013.
- La continuité de l'enseignement : les enseignants reprennent leurs groupes.
- L'ancienneté et l'expérience : pas de double comptabilisation, sauf s'il s'agit d'une charge que l'enseignante ou l'enseignant n'avait pas à l'hiver 2012.
- Pour la prolongation, les nouveaux contrats sont calculés en CI réelle et sont comptabilisés dans l'année 2012-2013.
- Les congés de la session d'automne 2012 ou de l'année 2012-2013 sont accordés sans tenir compte de la prolongation.
- Les enseignants qui sont de retour au travail après un congé sont en soutien aux autres enseignants (N.B. : nous n'avons pas indiqué notre accord sur cet aspect).
- Les cours le samedi sont rémunérés pour tous les enseignants du cégep (N.B. : aucun samedi n'est prévu à l'horaire au Collège Lionel-Groulx).
- Les sessions automne 2012 et hiver 2013 sont calculées selon une CI sur 15 semaines pour chaque session (malgré la compression pour la session automne 2012).
- Pour la prolongation, l'ajout d'allocations, peu importe le nombre d'ETC, ne donne pas lieu à des ouvertures de postes.

Bref, le mieux que l'on puisse vous dire c'est de prendre vos courriels régulièrement; nous vous tiendrons au courant.

RENTÉE SOUS LA LOI 12 POUR LES 13 CÉGEPS FNEEQ DONT LES ÉTUDIANTS SONT ENCORE EN GRÈVE

Dans *Le Devoir* du 26 juin dernier, on apprenait que le ministre Bachand rejette toute négociation avec les représentants étudiants, même avec médiation, car il pose comme condition *sine qua non* l'acceptation du « principe d'une hausse des frais ». ¹ Devant ce conflit de nature idéologique, il pose la tenue d'élections comme seule solution possible au conflit. Dans ce contexte, il devient de plus en plus probable que les cégeps qui seront encore en grève à la mi-août seront confrontés à une reprise des cours sous la loi 12.

C'est dans cette optique que la FNEEQ a convoqué un Conseil fédéral le 7 août prochain, afin de réfléchir sur la façon d'envisager cette rentrée pour le moins inquiétante. Si des professeurs parmi vous désirent participer à ce conseil à titre de délégué fraternel, veuillez le signaler à l'adresse suivante : seeclg@clg.qc.ca. Lors du Conseil fédéral, la question de la grève sociale sera aussi abordée.

À la suite des recommandations adoptées lors du Conseil fédéral, les membres du SEECLG seront appelés à prendre position lors d'une assemblée syndicale. Cette AG aura lieu sans doute le lundi 13 août ou mardi 14 août (une convocation sera envoyée en bonne et due forme au début du mois d'août).

Notez aussi que le Regroupement cégep se réunira les 8 et 9 août.



Si vous avez des questions, des commentaires ou des textes que vous aimeriez publier dans le *Portevoix*, vous pouvez faire parvenir un courriel à Isabelle Pontbriand à l'adresse suivante : ipontbriandseeclg@gmail.com

¹ La Presse canadienne. « Des élections automnales pour dénouer le conflit étudiant : Raymond Bachand y voit une issue à la crise plus probable que la médiation », *Le Devoir*, 26 juin 2012, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/353303/des-elections-automnales-pour-denuer-le-conflit-etudiant>, (page consultée le 26 juin 2012).